



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

CH/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 11, 15 et 18 juillet 2011
2. Echange de vues sur les évaluations réalisées auprès des Centres de Recherche Publics (Henri Tudor / Gabriel Lippmann / Santé / CEPS / CVCE) et présentées le 4 juillet 2011
3. Prise d'une décision au sujet des motions figurant au rôle des affaires de la Commission (cf. lettre de Monsieur le Président de la Chambre des Députés du 5 juillet 2011)
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel remplaçant M. Claude Haagen, M. André Bauler remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Jean Colombera, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Paul-Henri Meyers remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer remplaçant M. Eugène Berger, Mme Diane Adehm, observatrice

M. François Biltgen, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MM. Jeannot Berg, Pierre Decker, Léon Diederich, Robert Kerger, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Claude Haagen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Vice-Président

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 11, 15 et 18 juillet 2011

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. Echange de vues sur les évaluations réalisées auprès des Centres de Recherche Publics (Henri Tudor / Gabriel Lippmann / Santé / CEPS / CVCE) et présentées le 4 juillet 2011

M. le Vice-Président rappelle que lors de sa réunion du 4 juillet 2011, la Commission s'est vu présenter, par les représentants des experts-évaluateurs, les principaux résultats de l'évaluation externe réalisée auprès des instituts de recherche publics, ainsi que les recommandations émises par les experts sur base de leurs conclusions. Ont été soumis à cette évaluation des départements choisis des Centres de Recherche Publics Henri Tudor, Gabriel Lippmann et Santé, du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (ci-après : CEPS) et du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (ci-après : CVCE), ainsi que le Fonds National de la Recherche (ci-après : FNR), établissements publics qui relèvent tous du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour de plus amples renseignements relatifs à cette présentation, il est renvoyé au procès-verbal afférent qui reprend en annexe les conclusions des rapports d'évaluation et les prises de position des instituts évalués.

A la fin de la réunion du 4 juillet 2011, la Commission avait décidé de procéder à un échange de vues sur ces évaluations au cours d'une réunion ultérieure et de regrouper, le cas échéant, des questions qu'elle souhaite soumettre soit à la compagnie *Interface*, en charge de l'organisation de l'évaluation, soit aux instituts évalués.

De l'échange de vues, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

o *Principe de l'évaluation externe*

La procédure d'une évaluation externe revêt un intérêt accru de nos jours. Dans des domaines comme celui de la recherche publique, il importe en effet d'avoir recours à un tiers, qui soit neutre aussi bien par rapport aux preneurs de décisions politiques que par rapport aux acteurs concernés et qui porte un regard externe sur les activités de ces derniers. De fait, le principe de l'autonomie des instituts de recherche publics va inéluctablement de pair avec la responsabilisation des acteurs (*accountability*).

Cette procédure de l'évaluation externe a été inscrite dès le départ dans la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg. Quant aux Centres de Recherche Publics (ci-après : CRP), en place depuis 1987, ils n'étaient pas jusqu'à présent habitués à une telle démarche et ont réagi plus ou moins favorablement à l'exercice. De fait, l'évaluation des CRP, du CEPS et du FNR a été inscrite dans les contrats de performance que l'Etat a conclus avec ces centres.

Il convient de préciser que l'évaluation s'est déroulée en plusieurs étapes : les départements retenus étaient d'abord invités à élaborer un rapport d'autoévaluation, puis les experts ont

effectué une visite sur le terrain, avant d'établir un premier rapport d'évaluation. Les instituts ont alors eu la possibilité de prendre position à l'égard de ce rapport. C'est par la suite que le rapport d'évaluation a été finalisé.

Il a été décidé de publier les différents rapports d'évaluation ainsi que les prises de position respectives des instituts concernés sur le site Internet du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est vrai que les évaluateurs n'avaient pas réalisé d'office que leurs rapports seraient portés à la connaissance du public, et ils auraient sans doute évité l'une ou l'autre formulation quelque peu malencontreuse s'ils en avaient été conscients dès le départ.

Une deuxième vague d'évaluation est actuellement en élaboration. Il se révèle dès à présent que les CRP y sont mieux préparés et que cet exercice se déroule dans une autre atmosphère que le premier cycle.

- *Renforcement de la coopération des différents instituts de recherche publics / Réforme législative relative à la recherche publique*

Une idée récurrente dans les rapports d'évaluation renvoie à la nécessité de mettre en réseau les différents instituts de recherche publics, notamment les départements engagés dans le même domaine de recherche, et d'intensifier leurs relations avec l'Université du Luxembourg.

Il convient toutefois de signaler que bon nombre d'initiatives ont été prises dernièrement en vue de renforcer cette coopération. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Cité des Sciences à Belval a été conçue selon le principe des Maisons thématiques. De fait, la proximité géographique de certaines unités de l'Université du Luxembourg et de différents instituts de recherche est susceptible d'avoir des effets bénéfiques sur le développement de synergies entre les acteurs impliqués dans un domaine de recherche donné. A souligner également que les observations afférentes des évaluateurs se rapportent essentiellement à des cas précis, pour lesquels ils ont émis des propositions concrètes en vue d'améliorer la coopération.

Rappelons que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche prépare actuellement des réformes législatives en relation avec la recherche publique et le FNR. Les travaux relatifs au FNR sont les plus avancés, si bien qu'un projet de loi afférent pourra être déposé en premier lieu. Pour les trois CRP et le CEPS sera élaboré un projet pour une loi-cadre. Dans ce contexte, il est prévu de conférer également à l'*Integrated Biobank of Luxembourg* (IBBL), actuellement une fondation, le statut d'un centre de recherche public.

Pour ce qui est du CEPS, les avis des évaluateurs divergent au sujet de l'opportunité de l'intégrer à l'Université du Luxembourg. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'est pas favorable à une telle intégration. Il plaide pour maintenir le CEPS sous forme de CRP, tout en tenant compte d'autres observations émises par les évaluateurs

Quant au CVCE, il sera soumis à une deuxième évaluation couvrant la totalité de l'établissement et il ne fera pas l'objet de la loi-cadre projetée. Comme les activités de ce centre relèvent pour l'instant aussi bien de la recherche que de la publication de documents, il conviendra de prendre une décision concernant sa future orientation, dans la mesure où il s'agira de se focaliser sur l'un des deux éléments. Le CVCE devra aussi vérifier si les critiques formulées par les évaluateurs au sujet de son outil informatique sont fondées.

Dans le cadre de la réforme législative prévue sont menées des consultations avec les CRP qui sont invités à définir clairement leurs principaux champs d'activités (*core business*). C'est ainsi que pourront être abordés les questionnements soulevés par les évaluateurs. On n'a qu'à penser à la problématique de la multiplicité des acteurs dans le domaine de la recherche sur les matériaux. De fait, dans ce cas précis, les évaluateurs n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité d'améliorer la collaboration entre les différentes institutions engagées en cette matière, en vue d'en renforcer la visibilité internationale. Il est en effet

indispensable que les acteurs concernés cherchent à créer des synergies aussi bien au niveau des infrastructures qu'à celui des ressources humaines.

En définitive, les réformes prévues porteront, d'une part, sur la gouvernance des trois CRP, du CEPS et du FNR en vue d'un renforcement de l'autonomie. Elles viseront, d'autre part, le niveau organisationnel via une adaptation des missions générales des CRP, du CEPS et du FNR, ainsi que des missions spécifiques de chaque entité.

En termes de calendrier, le projet de loi concernant le FNR pourra être déposé en novembre 2011. Quant au projet en vue de la loi-cadre relative aux CRP, il sera probablement prêt fin 2011.

- *Rôle de la Chambre des Députés / Dichotomie entre autonomie de la recherche et assurance qualité*

Il se pose la question du rôle de la Chambre des Députés en relation avec cette problématique de la recherche publique. Plus concrètement, quels sont les moyens dont dispose le Parlement pour s'assurer que les fonds considérables mis à la disposition de la recherche publique sont utilisés à bon escient ?

Y est étroitement lié le problème de la dichotomie entre le respect du principe de l'autonomie de la recherche, d'une part, et la volonté d'en assurer une certaine qualité, d'autre part. Compte tenu entre autres des critiques assez dures formulées par les évaluateurs au sujet de certains départements auditionnés, le Gouvernement ne devrait-il pas fixer un cadre pour garantir la qualité de la recherche et pour assurer la visibilité internationale ?

En ce qui concerne la question du rôle de la Chambre des Députés, M. le Ministre souligne que le Gouvernement souhaite prendre ses décisions en cette matière en dialogue avec le Parlement qui vote les moyens financiers nécessaires.

Un membre souligne la nécessité pour la Commission de s'intéresser de près à la réalité de la recherche au Luxembourg et donc de poursuivre le travail d'information et de documentation tel qu'il avait été initié par son regretté président. Il est retenu que suite à la présentation des rapports d'évaluation des instituts de recherche publics et dans le cadre de la réforme législative prévue dans le domaine de la recherche publique, la Commission organisera des entrevues avec les responsables des différents centres concernés. Elle pourra à cette occasion leur soumettre les questionnements qui se sont dégagés du présent échange.

Quant à l'autonomie des instituts de recherche publics, il y a lieu de préciser que celle-ci n'est pas complète. En effet, l'Etat conclut des contrats de performance avec ces institutions. Les contrats de performance définissent *ex ante* un nombre limité d'objectifs à atteindre ainsi que des indicateurs de performance y relatifs. Il s'agit de critères aussi bien financiers que scientifiques. S'y ajoute un nombre très limité d'objectifs d'ordre qualitatif.

En matière de financement, l'Etat met à la disposition des centres de recherche une dotation pluriannuelle qui représente en moyenne quelque 60% du budget total, étant entendu que peu à peu cette part devrait être abaissée à 50%. Cette dotation est censée permettre aux instituts d'organiser à moyen et à long terme leurs activités de recherche concernant leur domaine de compétences principal. C'est de cette façon qu'est renforcée l'autonomie des CRP. Quelque 20% du budget proviennent de la recherche compétitive, moyennant l'introduction de projets auprès du FNR ou la participation à des programmes européens. Enfin, les 20% restants relèvent de la recherche contractuelle. Celle-ci est fondée sur des contrats conclus par les instituts avec des entreprises ou bien avec des administrations publiques en vue d'effectuer des recherches répondant à des besoins précis de ces dernières.

Les critères scientifiques concernent par exemple le nombre de conférences et de publications scientifiques, de brevets et de *spin-offs*, c'est-à-dire d'entreprises créées à partir d'une activité d'un centre de recherche. Ces critères ont été élaborés en concertation avec

les CRP. Lors de la conclusion du prochain contrat de performance, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vérifiera, en s'appuyant aussi sur les évaluations externes, dans quelle mesure les différents CRP auront satisfait à ces critères et il en tiendra compte dans le nouveau contrat.

En cours de route, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pourra dresser un bilan intermédiaire sur les critères scientifiques des contrats de performance et montrer où se situent alors les différents instituts dans l'exécution du contrat.

- *Choix des évaluateurs et pertinence de l'approche adoptée*

En réponse à une question concernant les critères ayant présidé au choix des différents évaluateurs, il est expliqué que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a à chaque fois invité le centre de recherche concerné ainsi que le FNR à proposer des experts. Parallèlement, la société *Interface* a recherché des candidats potentiels. Parmi le *pool* d'experts ainsi constitué ont été retenus en fin de compte trois évaluateurs par unité à analyser. Dans ce contexte, il a toujours été veillé à retenir au moins un des experts proposés par l'institut de recherche même et un spécialiste qui connaisse le contexte luxembourgeois de recherche, par exemple pour avoir déjà évalué des projets soumis au FNR. Afin de garantir la neutralité et l'objectivité du travail d'évaluation, il importait toutefois de prendre soin de ne pas recruter de candidats susceptibles d'avoir un quelconque conflit d'intérêt en relation avec le centre de recherche en cause.

Il est en outre soulevé la question de savoir si l'approche adoptée par les évaluateurs tient suffisamment compte des spécificités des CRP et si les grilles d'évaluation appliquées (cf. nombre de publications etc.) sont entièrement satisfaisantes. A ce propos, il est rappelé qu'une des idées de base ayant présidé à la création des CRP en 1987 renvoyait à la volonté de favoriser une recherche qui ait prise sur la réalité. Pour cette raison, il avait été décidé que les CRP ne dépendraient pas seulement de l'Etat en termes de recettes, mais qu'une partie de leurs moyens devrait provenir de contrats et de commandes passés avec le monde économique. Il en résulte que la stratégie des différents CRP doit forcément tenir compte de cette imbrication entre recherche fondamentale, recherche appliquée et innovation. Il faut partant se demander si les évaluateurs n'ont pas adopté une approche trop strictement universitaire et si certaines des critiques formulées cadrent avec l'orientation fondamentale des CRP.

En réponse, il est expliqué que la recherche contractuelle effectuée par les CRP dans le cadre de contrats conclus avec des acteurs économiques n'est pas considérée et évaluée en tant que base scientifique des instituts. C'est plutôt la recherche relevant du principal domaine de compétences du CRP et financée via la dotation pluriannuelle de l'Etat qui doit répondre à des critères définis par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en concertation avec le centre concerné. Il ressort des évaluations que certaines unités auditionnées satisfont mieux à ces critères que d'autres. A souligner encore que les évaluateurs retenus ne sont pas tous issus du milieu universitaire, certains d'entre eux provenant par exemple du monde industriel.

Etant donné que quelque 80% du budget des instituts en cause ou bien proviennent de la dotation de l'Etat ou bien relèvent de la recherche compétitive impliquant également des deniers publics, les évaluateurs ont par ailleurs défendu le point de vue qu'il est alors tout à fait justifié de s'attendre à des publications ayant un certain impact international. Si par contre un institut veut se focaliser davantage sur la recherche contractuelle et dépendre dans une moindre mesure des fonds publics, il va sans dire que le poids accordé au critère des publications scientifiques sera moins important. Au demeurant, il ne faut pas oublier que recherche fondamentale et recherche contractuelle sont étroitement liées : un institut qui excelle au niveau de la recherche fondamentale et qui peut se prévaloir d'une bonne visibilité internationale est susceptible d'attirer des contrats intéressants.

En ce qui concerne les observations émises par les évaluateurs au sujet de questions concernant la direction de certains départements analysés, il appartient aux CRP de décider s'ils entendent en tirer des conclusions ou non. Certains instituts ont d'ores et déjà tenu compte de conseils formulés par les évaluateurs. Cela vaut par exemple pour le CRP-Santé.

○ *Taux d'intensité de R&D*

Le Gouvernement luxembourgeois a fixé comme objectif national dans le cadre de la stratégie Europe 2020 un taux d'intensité de R&D (recherche et développement) de 2,6% du PIB en 2020. Pour ce qui est de la répartition entre recherche publique et recherche privée, il est envisageable que les investissements publics se situent entre 0,7 et 0,8% (environ 30%), alors que les investissements privés s'élèveraient à quelque 1,8 à 1,9% (environ 70%).

Il convient de distinguer clairement entre les dépenses réelles réalisées pour la recherche et le développement, d'une part, et le taux d'intensité qui est proportionnel au PIB, d'autre part. Ainsi, les dépenses publiques en matière de R&D ont été multipliées par 10 au cours des dernières années, alors que le taux d'intensité par rapport au PIB n'a que triplé, compte tenu de la croissance générale du PIB.

Quant aux investissements privés, ils stagnent actuellement à un niveau élevé, en l'occurrence à 1,22%. Cette stagnation s'explique essentiellement par la croissance du PIB, mais elle est aussi due au fait que peu d'entreprises au Luxembourg sont prêtes à investir dans la recherche privée.

3. Prise d'une décision au sujet des motions figurant au rôle des affaires de la Commission (cf. lettre de Monsieur le Président de la Chambre des Députés du 5 juillet 2011)

Suite à la lettre de M. le Président de la Chambre des Députés du 5 juillet 2011, la Commission examine les motions figurant sur son rôle des affaires et reprises dans le relevé annexé.

En ce qui concerne les deux motions du 4 février 2010 de M. Jean Huss relatives aux nanotechnologies, il est constaté qu'elles ont été analysées et discutées dans le cadre de la réunion jointe du 25 mars 2010 de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace et de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale, en présence d'experts du CRP Gabriel Lippmann (cf. procès-verbal afférent). Il est décidé que les motions sont ainsi vidées et peuvent être retirées du rôle des affaires. En cas de besoin, une nouvelle motion consacrée à l'un ou l'autre aspect précis de cette problématique pourra être introduite.

La motion de M. Jean Huss du 20 juin 2006 relative à la Cité des Sciences est entre-temps devenue sans objet et peut être retirée du rôle des affaires.

Il est décidé que les motions suivantes sont également à retirer du rôle des affaires :

- motion du 22 mars 2001 de M. Jacques-Yves Henckes au sujet des productions audio-visuelles des Etats-Unis,
- motion du 22 mars 2001 de M. Jacques-Yves Henckes relative à la mise en place d'un Conseil de l'Education aux Médias,
- motions du 30 novembre 2000 de M. Robert Garcia concernant respectivement l'intégration de la géographie des bureaux de postes dans une stratégie globale d'aménagement du territoire et une stratégie de maintien du tissu décentralisé de services et du renforcement du développement régional.

Quant aux motions respectives du 25 mai 2000 de M. Ben Fayot concernant la prévision d'aides financières pour adultes dans le cadre de l'apprentissage à vie et de M. Robert Garcia au sujet d'une réglementation du secteur de l'enseignement à distance et des critères d'attribution de bourses d'études, il est constaté qu'il en a été tenu compte dans la nouvelle législation afférente.

Pour ce qui est de la motion du 1^{er} décembre 1999 de M. Robert Garcia relative à un accord de coopération dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du sport avec la République de Cuba, il est décidé qu'elle peut être retirée du rôle des affaires. Le cas échéant, elle pourra être réintroduite sous une forme modifiée qui tienne compte du contexte actuel. Il se pose en outre la question de savoir si ce sujet ne relève pas plutôt du domaine des affaires étrangères et de la culture.

En définitive, toutes les motions reprises dans le relevé peuvent être retirées du rôle des affaires. La Commission en informera par écrit M. le Président.

4. Divers

Il est décidé que M. Marcel Oberweis représentera la Commission à la *XIIIth European Interparliamentary Space Conference* qui aura lieu du 16 au 18 octobre 2011 à Berlin.

Luxembourg, le 6 octobre 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Vice-Président,
Ben Fayot

Annexe :

Lettre du 5 juillet 2011 de M. le Président de la Chambre des Députés au sujet des motions et résolutions figurant au rôle des affaires de la Chambre et relevé des motions figurant au rôle de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, de la Communication et de l'Espace
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 5 juillet 2011

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a shorter, more detailed stroke.



lm/cf/mma

Luxembourg, le 5 juillet 2011

Monsieur Lucien Thiel
Président de la Commission de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche, des Media, des
Communications et de l'Espace

Monsieur le Président,

A l'approche de la fin de la session parlementaire 2010-2011, je tiens à vous rappeler mon courrier du 3 mai 2011 par lequel je vous avais informé que la Conférence des Présidents, au vu des nombreuses motions et résolutions figurant au rôle des affaires de la Chambre des Députés, avait décidé qu'il y avait lieu de saisir toutes les commissions parlementaires afin d'évacuer dans un délai raisonnable les motions et les résolutions renvoyées en commission.

Dans ce contexte, les Membres de la Conférence des Présidents ont déposé en date du 26 mai 2011 la proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés – N°6289, qui prévoit que lorsqu'une motion ou une résolution est renvoyée en commission elle doit être mise à l'ordre du jour d'une séance publique endéans les trois mois.

Il serait dès lors utile que d'ici la rentrée parlementaire 2011-2012, les commissions parlementaires analysent quel sort sera réservé aux motions et résolutions dont elles sont saisies afin d'épurer le rôle des affaires, d'une part, des motions et des résolutions qui seraient caduques et, d'autre part, de discuter et de mettre à l'ordre du jour d'une séance publique celles qui seraient d'actualité. Lorsqu'une motion ou une résolution est renvoyée à plusieurs commissions il y a lieu de désigner une commission qui assurera le suivi administratif.

Afin de faciliter les travaux au sein de votre commission parlementaire, un relevé des motions qui ont été renvoyées à votre commission est joint à la présente.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission aura réservées aux motions et résolutions dont elle est en charge.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés



Motions et résolutions renvoyées à la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Type	Auteur	Intitulé	Cadre	Date dépôt	Date dernière activité	Session dernier évènement	Commission
Motion	Monsieur Huss Jean	Evaluation de la sécurité et des conséquences directes et indirectes sur le plan sanitaire, environnemental et sociétal des nano-matériaux et ce sur leur cycle de vie complet	Interpellation : 163	04.02.2010	04.02.2010	2009-2010-O	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace Santé et Sécurité sociale
Motion	Monsieur Huss Jean	Organisation d'un débat public et pluraliste sur les nanotechnologies et définition des orientations futures de la recherche publique luxembourgeoise dans le domaine des nano-matériaux	Interpellation : 163	04.02.2010	04.02.2010	2009-2010-O	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace Santé et Sécurité sociale
Motion	Monsieur Huss Jean	Prévoir au sein de la Cité des sciences une Maison de l'écologie et du développement durable regroupant une structure Matériaux et une structure Sciences de la Vie	Débat d'orientation : 194	20.06.2006	21.06.2006	2005-2006-O	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace
Motion	Monsieur Henckes Jacques-Yves	Productions audio-visuelles des Etats-Unis	4584	22.03.2001	22.03.2001	2000-2001-O	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace
Motion	Monsieur Henckes Jacques-Yves	Mise en place d'un Conseil de l'Education aux Médias	4584	22.03.2001	22.03.2001	2000-2001-O	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace
Motion	Monsieur Garcia Robert	Intégration de la géographie des bureaux de postes dans une stratégie globale d'aménagement du territoire	4524	30.11.2000	30.11.2000	2000-2001-O	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace
Motion	Monsieur Garcia Robert	Stratégie de maintien du tissu décentralisé de services et du renforcement du développement régional	4524	30.11.2000	30.11.2000	2000-2001-O	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace



Motion	Monsieur Fayot Ben	Prévision d'aides financières pour adultes dans le cadre de l'apprentissage à vie	4562	25.05.2000	25.05.2000	1999-2000-0	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace
Motion	Monsieur Garcia Robert	Règlement du secteur de l'enseignement à distance et des critères d'attribution de bourses d'études	4562	25.05.2000	25.05.2000	1999-2000-0	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace
Motion	Monsieur Garcia Robert	Accord de coopération dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la science et du sport avec la République de Cuba	4543	01.12.1999	01.12.1999	1999-2000-0	Enseignement supérieur, Recherche, Media, Communications et Espace